

**PCW**

45 Boulevard Marcel PAGNOL
 06130 GRASSE - FRANCE
 Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
 Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique**HEXYL SALICYLATE**

Fournisseur PCW

Référence : HEXYL SALICYLATE

1 - DONNEES TECHNIQUES

IUPAC Name : Benzoic Acid, 2-hydroxy-, 2-hexyl ester
I.N.C.I. : Hexyl salicylate
Nom chimique / REACH : Hexyl 2-hydroxybenzoate
Synonyme : n-Hexyl-ortho-hydroxybenzoate
Formule moléculaire : C13 H18 O3
Poids moléculaire : 222
Classe chimique : Ester aromatique
Utilisation de la substance / mélange : Usage industriel seulement
Application : Fragrances / Cosmétiques
Taux d'utilisation max. recom. : -
Origine MP : Synthétique
Solubilité dans l'alcool : Oui
Solubilité dans l'eau : Non
 9 mg/L @ 20 °C (litt.)
Anti-oxydant(s) : Aucun

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Solvant(s) résiduel(s) : Aucun
Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Très faible, douce, herbacée, florale, écorce sèche avec une note verte
Densité relative @ 25°C : [1.030 ; 1.040]
Indice de réfraction à 25°C : [1.502 ; 1.507]
Indice d'acide : [0 ; 1.00 mgKOH/g]
Point de fusion en °C : -
Point d'ébullition en °C : 290
Point éclair en °C (coupelle fermée) : >100
Température d'ignition : Pas de données
Pureté (%) : [98.0 ; 100.0]

HEXYL SALICYLATE

Impureté(s) >0.01% : 0.1% max. Iso hexyl salicylate

1.5 VLEP

VLEP c. terme mg/m3 (98/24/CE) Pas de données

:

VLEP (8h) mg/m3 (98/24/CE) : Pas de données

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

Statut kosher : Certifié
Statut Hallal : -
Reg. 1223/2009 & mod. : -
Allergènes SCCNFP List : Aucun
IFRA : Restricted (49th Am.)
CAS N° : 6259-76-3
COV Suisse - Annexe 1 : Non listé
COV basse PV / Inorganique /
COV exempté (CARB) : 100%
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Aucun
Nanomatériau : Non

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

REG. 872/2012 CE Annexe 1 : Non listé
Organismes Génétiquement
Modifiés (OGM) : ne provient pas / ne contient pas d'OGM
Ionisation : -
Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) Non concerné
:
Certificat d'alimentarité : Non certifié
Encéphalopathie Spongiforme
Bovine (ESB) : Pas de risque d' ESB ou d'EST puisque aucune matière d'origine animale n'est utilisée dans les différents stades du procédé de fabrication.

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Durée de conservation : 24 mois, gardé selon les conditions de stockage.
Code douanier : 2918 23 00 00
Tunnel codes ADR : E
Précaution d'emploi : Eviter tous contact direct avec le produit.

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Hexyl salicylate), 9, III
Transport Maritime IMDG : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Hexyl salicylate), 9, III
Polluant Marin : Oui
Transport Aerien IATA : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Hexyl salicylate), 9, III

HEXYL SALICYLATE

LEGISLATION :

PICCS (Philippines) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Approved
NEPA (China) : CB4430407
ECSI (Taiwan) : Listé
JECFA n° : Non listé
ISHL (Japan) : Non listé
IECSC (China) : Listé
FLAVIS : 09.581
FEMA : Non listé
FDA : Non listé
EPA N° : Listé
ENCS (Japan) n° : (3)-1585
EINECS (EU) : 228-408-6
ECL (Corée du Sud) n° : KE-19923
RIFM - ID N° : 630
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
COE (Council of Europe) : 10695
LIS / DSL (Canada) : Listé
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
C.A.S : 6259-76-3

Étiquetage :



EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
EHC1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1
SCl2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1



H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.